Département de MAINE ET LOIRE Arrondissement de Saumur Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du conseil municipal du 9 juin 2023

Convocation du 1/06/2023

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents: 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été mis en ligne le 15/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président: Armelle PONCET.

Secrétaire de séance : Isabelle JOREAU

Présents: Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD,

Christophe GAIGNON, Yvonne FREMONT, Olivier CHARRIER et Frédéric BRUERE.

Absents: Marie-Claire VIRIEUX, Vincenzo AGRELO, Anne MAYER, Philippe VARIN et Magalie

MARTIN.

Bon pour pouvoir : Vincenzo AGRELO à Armelle PONCET

Marie-Claire VIRIEUX à Dominique GIRARD

Anne MAYER à Isabelle JOREAU

DCM 2023-24 TARIFS DU PERISCOLAIRE ANNEE 2023-2024 RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire présente les nouveaux tarifs à compter du 01/09/2023 comme suit :

Repas 5 composants: 4.35 €

Repas commandé le jour : 5,35 €

GARDERIE

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE à l'unanimité des membres présents, les tarifs du périscolaire à compter du 01/09/2023 comme cités ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme, LA BREILLE-LES-PINS, le 15/06/2023 Le Maire,

Armelle PONCET

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Saumur, Le 15/06/2023 Et de la mise en ligne le 15/06/2023

Le secrétaire

